

DELIBERATION N° 91/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 1991 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES

<u>Fonctionnement</u> :	4 462 548, 02
<u>Investissement</u> :	14 874 559, 06

RECETTES

<u>Fonctionnement</u> :	4 462 548, 02
<u>Investissement</u> :	14 874 559, 06

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour et 4 abstentions

- approuve le budget supplémentaire 1991.